

SYNDICAT CGT- AFOBAT-PARIS

CFA – BTP de : BRETIGNY sur ORGE
ERMONT
NOISY le GRAND
RUEIL-MALMAISON
SAINT-DENIS



Montreuil, Le 24/03/2010

UN SALARIE HANDICAPE ...VICTIME D'UN LICENCIEMENT ABUSIF AU CFA DE BRETIGNY !

La CGT des CFA est aux cotés de ce salarié.

Fabrice GACON avait plus de 5 ans d'ancienneté au sein de l'AFOBAT/PARIS.

Tout d'abord enseignant en Installation Sanitaire au CFA de NOISY le GRAND, il avait été reclassé professionnellement pour raison médicale au CFA de Brétigny pour occuper le poste de responsable de CRAF qui s'était libéré à la faveur d'un départ en retraite depuis le 4 janvier 2010.

Le reclassement de ce salarié dorénavant handicapé -classé MDPH - a été très mal accepté par la direction du CFA, qui lui a fait subir des pressions inacceptables et des situations de dégradations importantes de ses conditions de travail.

Si discriminer c'est traiter une personne salariée dans une entreprise différemment des autres collègues, alors oui, la CGT peut écrire que la direction de ce CFA lui a fait savoir qu'il n'était pas le bienvenu à ce poste dans le CFA.

Celle-ci a ensuite tout fait pour le dévaloriser en tant que responsable de CRAF, notamment en ne pas mettant pas en état de fonctionnement intégral le centre de ressource et d'auto formation.

Ella a essayé de lui imposer des obligations de signature d'engagement sur fiche de poste qu'il a refusé (puisque seul ce salarié avait cette obligation parmi les 5 CFA). Puis la direction a tout fait pour l'ignorer, notamment lui refuser toute collaboration de travail alors qu'il est démontré que Fabrice GACON en était demandeur.

En fait, la direction du CFA a bien utilisé des méthodes relevant du champ de la discrimination professionnelle et de la discrimination du fait de son handicap.

L'association gestionnaire était parfaitement au courant de la situation, puisque interpellée par les élus du personnel de l'établissement : elle a laissé faire.... Jusqu'à même ne pas répondre aux dispositions du code du travail lors du droit d'alerte déposé par les mêmes délégués la veille de la procédure préalable au licenciement (le code du travail prévoyant dans ce type de cas une enquête sur place).

L'objectif était clair, trouver un moyen de licencier ce salarié.

C'est ce que l'AFOBAT et la direction du CFA sont parvenues à faire en prétextant un « comportement inacceptable » dans le cadre d'une session de formation continue à l'adaptation de son poste, dispensée dans un CFA à l'extérieur.

En effet, depuis mardi 23 mars 2010, Fabrice GACON n'est plus autorisé à venir travailler au CFA puisque son employeur lui a précisé dans la lettre de licenciement que son préavis de 3 mois lui serait versé à son domicile à chaque échéance mensuelle.

Ce licenciement aux caractéristiques discriminatoires et au caractère vexatoire qui ne doit pas en rester là.

Exigence de solidarité et de lutte syndicale envers Fabrice GACON !

Depuis son arrivée dans ce CFA, ses collègues directs de travail ont su le soutenir dans l'épreuve d'exclusion professionnelle qu'il a subi et les délégués du personnel sur place ont pu établir un certain nombre de faits pouvant permettre à la justice de tirer au clair que Fabrice est victime directe d'une discrimination, à tout le moins d'un licenciement abusif dont les motifs ne peuvent revêtir un caractère réel et sérieux.

A votre tour, faites lui parvenir des messages de solidarité et de colère syndicale à l'égard de ce procédé qu'on ne pouvait imaginer dans le cadre d'une association paritaire à économie sociale !

Nous dénonçons ces pratiques odieuses, indignes et dégradantes. Nous dénonçons ce type d'actions discriminantes pour un salarié handicapé.

Tous les messages sont recueillis par :
vos délégués du personnel dans vos établissements

ou par :
Nadine TETRON,
DS CGT AFOBAT-Paris
CFA de Noisy le Grand
1-3 rue du Ballon
93500 NOISY le Grand